



Sessione di u 20 di marzu di u 2023
Session du 20 mars 2023

Decisione N° 2023-15
Décision N° 2023-15

Messa in opera di e convenzione relative à l'azione economiche concertate cù i territorii
Mise en œuvre des conventions d'actions économiques concertées avec les territoires

L'an deux mille vingt trois, le 20 mars, la Chambre des Territoires convoquée le 8 mars 2023 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ARRIGHI Fabien, CECCALDI Attilius, GIOVANNANGELI Gilles, MARIOTTI Marie Thérèse, MARTINETTI Achille, MAUPERTUIS Marie Antoinette, MORGANTI Jean Toussaint, MOSCA Paola, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGIO Louis, SAVELLI Pierre, VINCIGUERRA Alexandre

Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mmes et MM.

ARMANET Guy à VINCIGUERRA Alexandre
BASTIANI Angèle à PONZEVERA Juliette
COGNETTI TURCHINI Catherine à MARIOTTI Marie Thérèse
FAZI Bianca à MAUPERTUIS Marie Antoinette
GIUSEPPI Jean à CECCALDI Attilius
GUIDICELLI SBRAGGIA Lauda à SIMEONI Gilles
LIVRELLI Dominique à MOSCA Paola
LUCIANI Antonia à MAUPERTUIS Marie Antoinette
PAOLINI Julien à MOSCA Paola

Etaient absents et excusés : Mme et MM.

DOMINICI Jean, MATTEI Flora, PANZANI Jean Paul, SBRAGGIA Stéphane

Etaient absents : Mme et MM.

ANGELINI Jean Christophe, ARENA Jean Baptiste BERTOLOZZI Paul Antoine, FILIPPI Petru Antone, GIANNI Jean Jacques, LE BOMIN Vanina, LUCCIONI Jean Baptiste, MARCELLESPI Pierre, MARCHETTI François Marie, NICOLAI Marc Antoine

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** Le Schéma de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de Corse.
- VU** Le projet de convention d'actions économiques concertées avec les territoires.
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2023-15, relatif à la mise en œuvre des conventions d'actions économiques concertées avec les territoires.

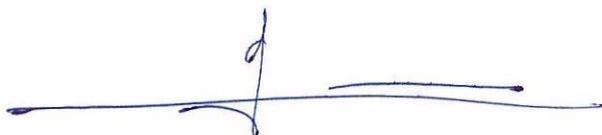
LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

DONNE ACTE de la présentation du projet de convention d'actions économiques concertées avec les territoires, dans le cadre d'une déclinaison opérationnelle du Schéma de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de Corse et notamment des éléments suivants :

- S'agissant des domaines prioritaires de l'action économique concertée :
 - La stratégie de territoire
 - Le soutien à l'entrepreneuriat
 - Le développement d'une offre foncière et immobilière durable et de qualité
 - La participation des EPCI à l'ingénierie financière
 - L'observation économique
 - L'expérimentation et dispositions optionnelles.
- S'agissant de l'approche proposée :
 - Diagnostic et concertation avec l'EPCI pour identifier les besoins et les projets ou actions mûres
 - Identification des partenaires privilégiés
 - Co-construction d'un plan d'action opérationnel annuel
 - Contractualisation via une convention cadre a portée opérationnelle
 - Suivi-évaluation.

Le Président de la Chambre des Territoires



Gilles Simeoni